

# Le Lien



LE JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!



Téléphone : 418-854-2260

Site Internet : [www.saintlouisduhaha.com](http://www.saintlouisduhaha.com)

Courriel : [municipalite@saintlouisduhaha.com](mailto:municipalite@saintlouisduhaha.com)

Facebook : Municipalite Saint-Louis du Ha Ha

Conception et montage : Diane Bessé

## À METTRE À VOTRE AGENDA



Tu en as marre d'être enfermé chez toi ? Tu aimerais profiter davantage de ton hiver ? Qu'à cela ne tienne, nous avons la solution pour toi ! Les 25-26 et 27 février prochain se tiendra le Carnaval d'hiver Covid proof du Comité des loisirs.

Certaines activités vont te demander une inscription dont la course de souffleuses et le tournoi amical de ballon sur glace.

Pour connaître les détails de l'événement, surveille le dépliant qui sera distribué dans ta boîte aux lettres à partir du 14 février ainsi que les pages Facebook du Comité des loisirs et de la municipalité.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

95, rue Saint-Charles  
Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Témiscouata, (Québec) G0L 3S0  
Téléphone : 418-854-2260    Télécopieur : 418-854-0717

Le 7 février 2022

## PROJET ORDRE DU JOUR À 20H

### Visio-conférence

- 1- **Mot de bienvenue**
- 2- **Conformité du quorum**
- 3- **Adoption de l'ordre du jour**
  - a. Période de questions portant sur ordre du jour
- 4- **Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 10 janvier 2022**
- 5- **Suivi des dossiers**
- 6- **Approbation des comptes et déboursés**
- 7- **Correspondance**
- 8- **Affaires financières**
  - a. Demande – Aide financière 40<sup>e</sup> anniversaire Centre des Femmes
  - b. Demande – Congé de taxes de service lot 5 989 649
  - c. Résolution – Nomination d'un maire suppléant
  - d. Résolution – Vente terrain 6 400 174 et 6 400 175
  - e. Dépôt – Intérêts pécuniers de 2 élus
- 9- **Loisirs, cultures et vie communautaire**
  - a. Résolution – Nomination responsables de la bibliothèque
  - b. Résolution – Nomination responsables de la bibliothèque
  - c. Résolution – Nomination à l'Office d'habitation du Témiscouata
  - d. Résolution – Soutien aux demandes des partenaires de la table de concertation sur la forêt privée du BSL
- 10- **Travaux publics**
- 11- **Urbanisme**
  - a. Résolution – Nomination élus au comité consultatif d'urbanisme
  - b. Résolution – Autorisation passage temporaire lot 4 436 307 et 4 436 308
- 12- **Sécurité incendie**
  - a. Résolution – Participation Colloque sécurité civile
  - b. Résolution – Engagement et démission pompiers
  - c. Adoption – Tableau de bord de gestion de schéma de couvertures de risques incendie
- 13- **Santé bien-être et Hygiène du milieu**
- 14- **Varia**
- 15- **Période de questions**
- 16- **Levée de l'assemblée**

# Infos de votre maire

Heureux mois de février à tous. 2022 est bel et bien entrepris avec son froid hivernal et ses journées qui rallongent. J'espère que vous avez évité les fameux microbes qui ont mis chaos les plus endurcis d'entre nous. Je vous demande, encore une fois, d'être prudent et de bien prendre soin de vous.

Plusieurs m'ont demandé des informations à propos de compte de taxes. Vous devez savoir que les taxes municipales sont restées au même taux depuis plusieurs années. Oui, vos montants ont augmenté par rapport à l'évaluation de Servitech, mais aussi avec l'augmentation des quotes-parts que nous devons verser. Lors de mon entrevue avec M. Jean de la radio 95,5, j'ai spécifié que la quote-part de la RIDT avait augmenter de beaucoup, mais aussi nous devons prévoir pour le futur, car, nous devons investir dans nos machineries au garage municipal. Comme plusieurs municipalités environnantes, le manque à gagner est assez important et sachez que le conseil, l'administration et moi-même, avons fait de notre mieux pour arriver au 1,21/100\$.

Je reste prudente dans mes dires, mais soyez certains que je suis transparente et juste quant à mes engagements envers vous. Les chemins seront mis à jour, les parcs rafraichis et des arbres feront partie de notre paysage. Mon ouverture à vos propositions est toujours la même et je suis impatiente de vous entendre.

Février égale Carnaval à Saint-Louis. Le Comité des loisirs travaille présentement à l'élaboration de notre carnaval d'hiver. Celui-ci aura lieu les 25-26-27 février prochain. Un horaire chargé de surprise, d'animation, mais surtout de sourire à profusion. Vous retrouvez et vous voir heureux et souriant n'a pas de prix!

Bon mois de l'amour à vous tous!

Mélissa Lord, Maire

# SAVIEZ-VOUS...

## RAPPEL... RAPPEL..

Nous vous rappelons l'importance de mettre vos bacs de vidange et de recyclage sur le bord du chemin sur votre terrain et non dans la rue et sur les trottoirs. Ces situations occasionnent de nombreuses problématiques lors du déneigement par les employés de la municipalité.

Nous désirons vous offrir un service de qualité, par contre nous avons besoin de votre entière collaboration.

## RÈGLEMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT DURANT LA PÉRIODE DE DÉNEIGEMENT

Un petit mot pour vous rappeler l'importance de ne pas vous stationner dans les rues de la municipalité de 23h à 7h le lendemain matin jusqu'au 1<sup>er</sup> avril, afin de faciliter toutes les opérations de déneigement par nos employés municipaux.

Règlement 345 articles 41 et 42

---

## PRÉCISION SUR LE COMPTE DE TAXES

Le compte de taxes municipales est maintenant sorti et nous désirons faire une mise au point concernant le nombre de versements. En effet, la réglementation nous exige un minimum de 3 versements si le compte de taxes excède 300 \$.

Le conseil municipal a adopté à la séance du conseil du 10 janvier dernier 5 versements minimum. Par contre, ce n'est qu'une suggestion de paiement. Vous pouvez si vous le désirez en faire un par semaine ou par mois, aux 2 semaines, etc.

Plusieurs de nos concitoyens le font par transfert bancaire (SPC) programmé à l'avance. Tant que le montant du 1<sup>er</sup> versement est payé au 30 mars, il n'y aura aucun frais d'intérêts de facturée à ce moment, peu importe le nombre de versements supplémentaires choisis.

La direction générale

---

## POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS !!

Un petit mot concernant le stationnement au Centre des Loisirs durant la saison où la patinoire est ouverte. Nous tenons à rappeler que des rondelles peuvent sortir de la patinoire lorsqu'on joue au hockey. Donc il serait préférable de vous stationner à l'avant du Centre pour protéger vos véhicules. Si vous vous stationnez trop près de la bande côté de la rue Commerciale, c'est à vos « risques et périls ».

---

## RAPPEL... RAPPEL...

## SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS

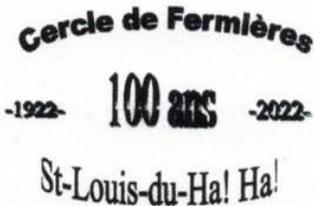


N'oubliez pas de faire l'enregistrement de votre chien. Un formulaire doit obligatoirement être complété par le propriétaire afin de déclarer certaines informations relatives à l'animal. Vous devez passer au bureau municipal au 95, rue Saint-Charles pour vous le procurer et rencontrer madame Lise Beaulieu, inspectrice municipale régionale. Elle est présente les mardis et mercredis. Le coût pour l'enregistrement d'un chien est de 10 \$ par inscription / par année.

# Organismes et loisirs

## CERCLE DE FERMIERES

2022 sera une année remplie de bons souvenirs pour le Cercle de Fermières de St-Louis-du-Ha! Ha! et plus particulièrement le 24 février prochain, elle fêtera leurs 100 ans de fondation. Tout au long de l'année, dans le journal municipal, vous retrouverez des petites chroniques de leur histoire.



C'est Madame Louis Pelletier (Catherine Lizotte) qui a mis en branle ce mouvement pour aider les femmes de la municipalité, spécialement les dames agricultrices, à se rassembler pour échanger des trucs afin de se faciliter la vie. Après son décès, le 2 mai 1944, sa fille madame J.A. Raymond (Simone Pelletier) a pris la relève jusqu'en 1965. Puis madame Simon Caron (Louiselle Raymond), fille de Simone, a continué les activités du cercle jusqu'en 1979. C'est donc grâce à ces valeureuses dames que le cercle de fermières s'est installé confortablement dans notre belle municipalité.

Un gros à toutes les femmes qui ont assuré la continuité du cercle depuis 100 ans!

---

## CHEVALIERS DE COLOMB

La réunion qui était prévue pour jeudi 10 février 2022 est annulée en raison des mesures gouvernementales.

---

## 150<sup>e</sup> DE FONDATION À SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

En 2023, la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! fêtera 150 ans de fondation. Vous aimeriez vous impliquer à l'organisation de cet évènement, contacter Diane Bossé, coordonnatrice en loisirs au 418-854-2260 poste 103.



## MON ESPACE ZEN !

Le Centre des Femmes du Témiscouata t'invite à prendre un moment pour toi! **Mon espace zen**, c'est une série de quatre ateliers qui te permettront de prendre un temps pour toi tout en créativité, méditation, musique et bien-être! Rencontres animées par Louise Marmen, les mardis : 8 février, 8 mars, 12 avril et 10 mai 2022 en **présence** de 13h à 15h, au Centre des Femmes, 233-2 rue Commerciale, Saint-Louis-du-Ha! Ha! OU via la **plateforme, zoom** de 19h à 21h. Une activité gratuite! Bienvenue à TOUTES!

\*Toutes les mesures sanitaires seront respectées, le nombre de participantes est restreint pour les ateliers en présence. **Inscription nécessaire au 418-854-2399**

*Le Centre des Femmes du Témiscouata est un organisme communautaire qui vise l'amélioration des conditions de vie des femmes, par l'aide et l'entraide, l'éducation populaire et les actions collectives.*

## **BONNE NOUVELLE POUR LA FABRIQUE DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!**

### **Adapter le lieu pour les personnes en situation d'handicap : l'Église de Saint-Louis-du-Ha! Ha! en mode travaux hivernaux!**

Depuis quelques jours, la communauté de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a remarqué des mouvements autour de son Église. En effet, des travaux d'aménagement d'une nouvelle salle de bain ont démarré il y a peu! Soucieuse de la sécurité des usagers ainsi que du confort et de l'accessibilité à tout citoyen, la Fabrique préparait ce projet depuis des mois.

En effet, La Fabrique a répondu à un appel de projets lancé en 2020. Lorsque la directrice de la Corporation des Hauts Sommets, Madame Aurélia Jourdan nous a informés de l'existence de ce fonds et de son application possible pour les Corporations ecclésiastiques telles que notre Fabrique, nous avons sauté sur l'occasion pour déposer ce projet.

Notre projet initial fut déposé en juillet 2020 auprès du bailleur de fonds. Nous avons reçu une première réponse négative en fin d'année 2020. Mais grâce à l'expertise et le soutien en continu de Mme Aurélia Jourdan, notre projet a pu être révisé au sein du Ministère durant le premier trimestre 2021. Finalement, en septembre 2021 nous avons appris que notre projet était retenu et que nous pouvions aller de l'avant pour sa réalisation! Les travaux ont pu être lancés début janvier 2022 et sont présentement en cours de réalisation. Si tout va bien, nous devrions pouvoir faire bénéficier à nos concitoyens de ce nouvel espace d'ici au printemps 2022.

Grâce à ce projet, non seulement nous donnons un accès adapté à toute personne présentant une situation de handicap, nous assurons que nos aînés et nos enfants et tous les usagers du bâtiment puissent bénéficier d'un accès plus sécuritaire et en tout temps, mais aussi, nous entretenons notre Église en y aménageant des espaces plus modernes. Les retombées de ce projet sont bénéfiques à tous, notamment aux entreprises de la région que nous avons embauchées pour la réalisation des divers travaux!

Nous tenons à remercier nos partenaires dans ce projet, la Résidence Parent, le Club des 50 ans et +, les Chevaliers Colomb, les Filles d'Isabelle, les Fermières, la Maison du Partage, la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! ainsi que la Corporation des Hauts Sommets qui nous a grandement aidé dans la préparation et le suivi de ce dossier auprès du bailleur de fonds.

La Fabrique de la Paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha! bénéficie d'une somme totale de **48 917 \$** pour la bonne réalisation de son projet.

Ce projet est devenu réalisable et a été financé en partie par le gouvernement du Canada par le biais du Fonds pour l'accessibilité.

Carolle Deschamps, vice-présidente du Conseil de fabrique de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

The logo for the Government of Canada, featuring the word "Canada" in a serif font with a small Canadian flag icon above the letter "a".

## LES CENDRES CHAUDES : DEHORS !

Les cendres de bois peuvent demeurer chaudes jusqu'à 7 jours et continue de produire du monoxyde de carbone. Cette source de chaleur compte parmi les 10 premières identifiées par les pompiers lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.

\* Jeter les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique, **puis déposez-le à l'extérieur, sur une surface incombustible, à plus d'un mètre des bâtiments.** Vous pouvez également ajouter de l'eau ou de la neige aux cendres chaudes pour les refroidir.

\* **ATTENTION** : N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes.

---



## CONSEILS POUR UNE CONDUITE HIVERNALE SÉCURITAIRE

En hiver, les conducteurs doivent adapter leur conduite aux conditions météorologiques et routières. Le conducteur doit diminuer sa vitesse lorsque la visibilité est réduite cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations, ou lorsque la chaussée est glissante ou qu'elle n'est pas entièrement dégagée. En cas de conduite non adaptée, le conducteur s'expose à une amende de 60 \$ plus les frais et 2 ponts d'inaptitude.

Le pare-brise et les vitres d'un véhicule doivent être débarrassés de tout élément susceptible de réduire la visibilité du conducteur. Les phares, les feux et les réflecteurs doivent être également dégagés. Personne ne peut conduire un véhicule recouvert de glace, de neige ou de toute autre matière pouvant se détacher du véhicule et constituer un danger pour les autres usagers de la route. En cas de non-respect, le conducteur est passible d'une amende de 100 \$ à 200 \$.

Voici quelques conseils pour demeurer en sécurité sur les routes en hiver :

1. Préparez une trousse de fournitures d'hiver (brosse à neige, grattoir à glace, liquide de lave-glace, pelle, vêtements chauds) et conservez là en tout temps dans votre véhicule).
2. Allumez toujours vos phares et vos feux de croisement quand les conditions l'exigent.
3. Conduisez lentement, gardez une distance de sécurité avec le véhicule devant vous et attention à la glace noire, même s'il fait beau.
4. Lors des opérations de déneigement, tenez-vous loin des déneigeuses. Les véhicules de déneigement comportent de nombreux angles morts qui empêchent leur conducteur de bien voir les autres usagers de la route.

Pour terminer, vous pouvez contacter info transports avant un déplacement. Soit par téléphone en composant le 511 ou sur internet au [www.quebec511.info/fr/default.aspx](http://www.quebec511.info/fr/default.aspx) (site web présentant l'évolution des systèmes météorologiques).

Dave Ouellet, sergent  
Coordonnateur des relations communautaires  
Poste de la MRC de Rivière-du-Loup  
[www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)

<b>Dimanche</b>	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	<b>Samedi</b>
		1 <sup>er</sup>	2 Bibliothèque de 19h00 à 20h30	3 Gym-Cerveau à 13h00 à la salle municipale	4	5
6	7 Séance du conseil municipal à 20h00 par visio- conférence	8	9 Bibliothèque de 19h00 à 20h30	10 Gym-Cerveau à 13h00 à la salle municipale	11	12
13	14	15	16 Bibliothèque de 19h00 à 20h30	17 Gym-Cerveau à 13h00 à la salle municipale	18	19
20	21	22	23 Bibliothèque de 19h00 à 20h30	24 Gym-Cerveau à 13h00 à la salle municipale	25 18h30 : Départ de l'église Marche féérique dans les rues de la municipalité avec animation surprise	26 Journée familiale du Carnaval d'hiver de 13h à 18h au Centre des loisirs
27 2 <sup>e</sup> édition Course de souffleuses Construction Dimension au terrain de balle 13h30	28					